

Évaluation du Programme de contributions du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et sauvetage (FNI de R-S)

Préparée pour le
Secrétariat national de recherche et de sauvetage

Rédaction :
Subhas Roy Consultants Inc.

Mai 2009

Table des matières

	Page
SOMMAIRE	3
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	5
1.0 INTRODUCTION	6
1.1 MANDAT DE L'ÉVALUATION	6
1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME	6
2.0 OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE DE L'ÉVALUATION	10
2.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	10
2.2 PORTÉE	10
2.3 APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE	11
3.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11
3.1 PERTINENCE	11
3.1.1 NÉCESSITÉ CONTINUE DU PROGRAMME	11
3.1.2 HARMONISATION AVEC LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES	12
3.1.3 HARMONISATION AVEC LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS FÉDÉRAUX	12
3.2 RENDEMENT	13
3.2.1 ATTEINTE DES RÉSULTATS ATTENDUS OU EFFICACITÉ	13
3.2.2 DÉMONSTRATION DE L'EFFICIENCE ET DE L'ÉCONOMIE	19
ANNEXE A – PLAN D'ACTION DE GESTION	21
ANNEXE B – PARTENAIRES FÉDÉRAUX INTERROGÉS	24
ANNEXE C – ÉVALUATION SOMMATIVE DU FNI DE R-S – QUESTIONS D'ENTREVUE	25
ANNEXE D – MODÈLE LOGIQUE DU FNI DE R-S	29

SOMMAIRE

Les modalités de la composante des contributions du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et sauvetage (FNI de R-S) ont été approuvées par le Conseil du Trésor le 30 août 2005 et sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2010. Avant d'obtenir l'approbation qui permette de poursuivre le Programme, il faut réaliser une évaluation sommative. Le mandat de cette évaluation indépendante découle donc de l'exigence susmentionnée.

Le FNI de R-S finance les nouvelles initiatives qui améliorent les éléments du Programme national de recherche et de sauvetage. Ce programme de financement offre des fonds aux bénéficiaires admissibles au moyen de deux mécanismes financiers : les accords de contribution (projets du crédit 10) et les transferts aux ministères de gestion grâce au processus d'examen des prévisions budgétaires (projets des crédits 1 et 5). La portée de l'évaluation englobe uniquement la composante des contributions aux projets du crédit 10 du Programme du FNI de R-S, qui comprend environ 50 % ou 4 millions de dollars du budget de 8,1 millions de dollars affecté annuellement au FNI de R-S.

Le FNI de R-S est un programme horizontal, géré en partenariat avec d'autres organisations de recherche et de sauvetage fédérales, provinciales et territoriales. Les bénéficiaires admissibles des contributions du FNI de R-S sont les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes canadiens à but lucratif et à but non lucratif, le secteur bénévole, le milieu universitaire ou le secteur privé et des particuliers exerçant des responsabilités dans le Programme national de recherche et de sauvetage.

L'évaluation a confirmé les nombreux avantages qui reviennent aux Canadiens par suite des contributions du FNI de R-S. Les aspects positifs des contributions comprennent les suivants :

- les promoteurs s'entendent généralement pour dire que le programme continue de satisfaire à un besoin évident et de répondre aux besoins des Canadiens;
- bon nombre des organisations de recherche et sauvetage dotées de volontaires admettent que, sans le FNI de R-S, il leur serait difficile de bien fonctionner;
- le Programme du FNI de R-S demeure pertinent et important pour le MDN/les FC parce qu'il contribue directement à l'un des trois programmes indiqués dans l'architecture des activités de programme (AAP);
- la plupart des répondants au sondage sont d'accord pour dire que la Politique sur les paiements de transfert du SCT est maintenant respectée et les documents examinés abondent dans ce sens.

Les domaines où il est recommandé d'apporter des améliorations au Programme comprennent les suivants :

- le site Web du SNRS devrait comporter des renseignements appropriés et à jour concernant le Programme du FNI de R-S, y compris des exemples d'initiatives réussies entreprises récemment, et ces renseignements apporteraient une aide considérable aux demandeurs;
- dans le cadre du processus de renouvellement du Programme de contributions du FNI de R-S, le SNRS devrait explorer la possibilité d'adopter une méthode plus efficace et plus équitable visant à accorder un financement aux projets parrainés au niveau provincial et conçus pour soutenir les groupes de volontaires et le SNRS devrait également examiner le processus d'ensemble et déterminer l'efficacité de cette méthode stratégique d'attribution de fonds;
- le processus de renouvellement devrait également examiner les moyens de réduire considérablement le délai d'approbation de la contribution par rapport aux normes du gouvernement du Canada et du MDN;
- les règles d'engagement du Comité de sélection au mérite devraient être réexaminées afin de prendre en considération les besoins d'amélioration exprimés par les membres;
- le SNRS devrait veiller à ce que les systèmes d'information du FNI de R-S soient suffisamment efficaces pour satisfaire aux besoins financiers du gouvernement ainsi qu'aux besoins de gestion du Programme et aux besoins des utilisateurs et il devrait être capable d'assurer le suivi des reports autorisés pour l'année suivante, des sommes non dépensées des projets du FNI de R-S à la fin de l'année financière;
- enfin, dans le cadre du renouvellement du FNI de R-S, le SNRS devrait veiller à ce que la stratégie de gestion du Programme comprenne un cadre de vérification et d'évaluation, que l'information sur le rendement soit systématiquement recueillie et qu'un rapport annuel sur les activités du FNI de R-S soit régulièrement publié; ces mesures permettraient de renforcer considérablement la perception du public en matière de responsabilisation, sur cette partie du Programme.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

- Architecture d'activités de programme –AAP
- Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats – CGRR
- Comité interministériel de recherche et de sauvetage – CIRS
- Conseil du Trésor – CT
- Fonds des nouvelles initiatives de recherche et sauvetage – FNI de R-S
- Forces canadiennes (ministère de la Défense nationale) – FC/MDN
- Garde côtière canadienne (ministère des Pêches et des Océans) – GCC/MPO
- Gendarmerie royale du Canada – GRC
- Gouvernements provinciaux/territoriaux – P/T
- Ministères/organismes fédéraux responsables – MOFR
- Ministre principal de la recherche et du sauvetage – MPRS / ministre de la Défense nationale – MDN
- Parcs Canada (Agence) – PC
- Protocole d'entente – PE
- Secrétariat national de recherche et de sauvetage – SNRS
- Service météorologique du Canada (Environnement Canada) – SMC/EC
- Transports Canada – TC

1.0 INTRODUCTION

1.1 MANDAT DE L'ÉVALUATION

Les modalités renouvelées de la composante des contributions du FNI de R-S du Programme national de recherche et de sauvetage ont été approuvées par le Conseil du Trésor le 30 août 2005. Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) exige ce qui suit :

« Une évaluation indépendante du programme de contributions du FNI de R-S sera réalisée au moins une fois aux cinq ans, ou plus fréquemment, si le Directeur exécutif du Secrétariat national de recherche et de sauvetage le demande. La prochaine évaluation indépendante du Programme est prévue pour 2008-2009. »

« Les présentes modalités et conditions s'appliquent aux dépenses admissibles et aux versements effectués du 1^{er} avril 2005 jusqu'au 31 mars 2010, date à laquelle une évaluation sommative sera effectuée avant de solliciter l'approbation en vue de la poursuite du programme. » Le mandat de cette évaluation indépendante de programme découle donc de l'exigence susmentionnée.

1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME

En 1986, le Cabinet fédéral a reconnu que le Programme national de recherche et de sauvetage était un programme horizontal distinct du gouvernement et il a confirmé que le ministre de la Défense nationale était le ministre principal de la recherche et du sauvetage ayant la responsabilité stratégique générale du domaine de R-S ainsi que le pouvoir et la responsabilité de la coordination du Programme national de recherche et de sauvetage. Le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) appuie le ministre principal de la recherche et du sauvetage/ministre de la Défense nationale (MPSR/MND) à cet égard¹.

Le Fonds des nouvelles initiatives de recherche et sauvetage (FNI de R-S) finance les nouvelles initiatives dans le domaine de R-S. Le programme de financement verse des fonds aux bénéficiaires admissibles au moyen de deux mécanismes de financement distincts : un accord de contribution destiné aux bénéficiaires du crédit 10 et des transferts aux ministères/organismes fédéraux responsables par l'entremise du processus d'examen des prévisions budgétaires pour les projets visés par les crédits 1 et 5. Les bénéficiaires admissibles des contributions du FNI de R-S sont les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes canadiens à but lucratif et à but non lucratif, le secteur bénévole, le milieu universitaire ou le secteur privé et des particuliers exerçant des responsabilités dans le Programme national de recherche et de sauvetage.

¹ Une bonne partie de la description du Programme figurant dans cette section provient des modalités et conditions du Programme de contributions en appui au Fonds des nouvelles initiatives de recherche et sauvetage approuvées par le Conseil du Trésor.

Le FNI de R-S est géré en partenariat avec d'autres organisations de R-S fédérales, provinciales et territoriales, ce qui comprend les ministères fédéraux de prestation suivants :

- les Forces canadiennes (ministère de la Défense nationale);
- la Garde côtière canadienne (ministère des Pêches et des Océans);
- la Gendarmerie royale du Canada;
- Transports Canada;
- le Service météorologique du Canada (Environnement Canada);
- Parcs Canada (Agence).

Les représentants de ces organisations comprennent le Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS).

Le FNI de R-S obtient une affectation annuelle allant jusqu'à 8,1 millions de dollars pour appuyer les priorités du Programme national de recherche et de sauvetage en versant des fonds aux nouvelles initiatives qui visent à améliorer l'efficacité et la rentabilité du programme de SAR au Canada.

Le montant maximal payable en vertu du fonds est de 40 500 000 \$ sur cinq ans, susceptible de révision. La répartition du financement pendant cette période est illustrée au tableau 1 ci-après :

TABLEAU 1

	AF 2005-2006	AF 2006-2007	AF 2007-2008	AF 2008-2009	AF 2009-2010	TOTAL
FNI de R-S	8 100 000 \$	8 100 000 \$	8 100 000 \$	8 100 000 \$	8 100 000 \$	40 500 000 \$

Comme on peut le constater en examinant les chiffres présentés au tableau 2 ci-après², la composante des contributions visées par le crédit 10 du Programme du FNI de R-S faisant l'objet de l'évaluation représente en moyenne environ 50 % ou 4 millions de dollars de l'affectation annuelle de 8,1 millions de dollars accordée au FNI de R-S. Les composantes du programme offertes au moyen des crédits 1 et 5 sont transférées grâce au processus d'examen des prévisions budgétaires aux ministères fédéraux de prestation du domaine de R-S mentionnés ci-après et sont gérées par ceux-ci. Environ 4 millions de dollars du financement du crédit 5 sont transférés à d'autres ministères et organismes chaque année et destinés à des projets connexes approuvés de recherche et sauvetage. Conformément au CGRR, les composantes du programme du crédit 1 et du crédit 5 ne sont donc pas assujetties à la présente évaluation, qui se limite aux fonds de contribution du crédit 10 gérés directement par le SNRS.

² Chiffres fournis et validés par le contrôleur du SNRS.

TABLEAU 2

Année financière	Prévisions des dépenses du FNI de R-S	Dépenses réelles du FNI de R-S
2005-2006 C5 - Voir la note 1 du tableau -	s/o	s/o
2005-2006 C10	2 902 781 \$	3 516 261 \$
2006-2007 C5	7 048 814 \$	7 048 814 \$
2006-2007 C10	2 027 379 \$	1 932 379 \$
2007-2008 C5	4 419 318 \$	4 419 317 \$
2007-2008 C10	5 332 075 \$	3 288 701 \$
2008-2009 C5	3 035 708 \$	3 035 709 \$
2008-2009 C10	5 332 075 \$	3 717 806 \$
2009-2010 C5	3 701 769 \$	3 701 769 \$
2009-2010 C10	6 691 327 \$	6 691 327 \$
TOTAL	40 491 245 \$	37 352 082 \$
Fonds disponibles pour le FNI de R-S - Voir la note 2 du tableau -		40 500 000 \$
Fonds périmés autorisés du FNI de R-S		3 147 918 \$
Notes :		
1. Aucune affectation au moyen du Budget supplémentaire des dépenses et/ou de la MJANR en 2005-2006.		
2. Conformément aux modalités du FNI de R-S, le SNRS a le pouvoir de dépenser au plus 40 500 000 \$ sur une période de 5 ans.		

Ailleurs que dans l'administration fédérale, le Secrétariat national de recherche et de sauvetage collabore directement avec les services de police et les autorités provinciales et territoriales chargés de la recherche et du sauvetage afin d'élaborer et de normaliser la qualité et la quantité de services de R-S offerts aux provinces et territoires.

Les demandeurs éventuels doivent communiquer avec l'un des partenaires de R-S fédéraux, provinciaux ou territoriaux pour faire part de leur intérêt et préparer des propositions portant sur les priorités du programme et du partenaire. Le FNI de R-S verse un financement annuel aux nouveaux projets (ou initiatives) qui améliorent le Programme national de recherche et de sauvetage. Le FNI de R-S continue d'avoir recours aux priorités du Programme national de recherche et de sauvetage pour déterminer les priorités de financement. Au cours des quatre dernières années, le SNRS a employé des variantes de ces priorités³. Les priorités actuelles du Programme national de recherche et de sauvetage sont :

- Gestion de l'information sur le Programme national de recherche et de sauvetage et exploitation des données – Définir et développer des mécanismes de surveillance, de partage et de mesure du Programme national de recherche et de sauvetage.

³ Les détails de l'appel de propositions (2010-2011) sont présentés sur le site Web du SNRS modifié le 2009-04-20.

- Interopérabilité – Promouvoir la standardisation et la compatibilité des systèmes, de l'équipement et du personnel pour atteindre une meilleure intégration et l'efficacité du programme.
- Éducation et sensibilisation du public – Faire appel à la sensibilisation générale et au rayonnement ciblé pour minimiser le nombre et la gravité des incidents de recherche et sauvetage éventuels.
- Communauté de bénévoles en R-S – Assurer la durabilité et la capacité des bénévoles en R-S.
- Gestion des technologies – Encourager le développement de technologies qui permettent de réduire le temps d'intervention et augmentent la capacité de survie.

Pour présenter une demande de financement, les demandeurs du FNI de R-S doivent déterminer le partenaire approprié du Fonds et présenter leur demande (selon l'administration et le domaine de responsabilité en R-S).

Les propositions reçues par les ministères et organismes fédéraux responsables sont examinées, classées selon leur ordre de priorité et présentées au SNRS/MDN en vue d'être prises en considération par le Comité de sélection au mérite du FNI de R-S. Seules les demandes au titre du FNI de R-S que les ministères et organismes fédéraux responsables approuvent sont présentées au SNRS.

Les propositions des gouvernements provinciaux/territoriaux ne peuvent être présentées que par l'autorité en R-S reconnue dans l'administration provinciale/territoriale. L'autorité doit présenter une proposition d'ensemble après avoir sondé les organisations en R-S dans son administration ou avoir recueilli leurs propositions. La méthode d'élaboration d'une proposition de portée générale est déterminée par l'autorité provinciale/territoriale.

Le SNRS/MDN examine les demandes reçues de tous les partenaires du FNI de R-S et les présente au Comité de sélection au mérite du FNI de R-S. Ce dernier examine les propositions et se réunit pour discuter des mérites des propositions. Une fois la réunion du Comité de sélection terminée, chaque membre accorde une cote à chacun des projets et présente ses cotes au SNRS en vue de la compilation. La liste du mérite du FNI de R-S est créée dans l'ordre décroissant des cotes accordées aux demandes. Cette liste est ensuite présentée au CIRS en vue de son approbation avant d'être transmise au MPRS/MND en vue de l'approbation finale.

Une fois les projets approuvés par le MPRS/MND, le SNRS détermine combien de projets de la liste du mérite du FNI de R-S peuvent être financés en fonction du montant des fonds non engagés disponibles pour l'année financière à venir (1^{er} avril). Les fonds non engagés sont ceux qui ne sont pas destinés à des projets approuvés et en cours des années financières précédentes. Après avoir tracé la ligne de démarcation du financement, le SNRS prépare les documents

financiers (y compris les accords de contribution) qui doivent être signés avant que les fonds ne soient débloqués à l'intention des bénéficiaires admissibles.

2.0 OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE DE L'ÉVALUATION

2.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Conformément au CGRR approuvé par le Conseil du Trésor, les objectifs de la présente évaluation consistent notamment à évaluer la pertinence, le succès et la rentabilité du Programme de contributions du FNI de R-S, de même que la pertinence de la conception par le Ministère et le SNRS et la gestion du Programme et des activités de surveillance. Ces objectifs correspondent également aux questions fondamentales que les ministères doivent régler dans une évaluation établie suivant la Directive sur la fonction d'évaluation émise récemment par le CT⁴.

2.2 PORTÉE

Il est important d'exposer la spécificité de la portée. Tel que mentionné dans la section précédente, la portée de l'évaluation se limite aux fonds de contribution du FNI de R-S visés par le crédit 10 et gérés directement par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage. Les modalités renouvelées de la composante des contributions du FNI de R-S ont été approuvées le 30 août 2005. Les modalités révisées des contributions du FNI de R-S s'appliquent à la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2010. Par conséquent, la période soumise à l'évaluation va du début de la période indiquée jusqu'à la fin de la phase des travaux d'évaluation sur le terrain, soit mai 2009.

L'évaluation du Programme de contributions du FNI de R-S comprend l'examen des activités et/ou aspects suivants, conformément au cadre d'évaluation :

- établissement des objectifs et des lignes directrices du programme;
- élaboration et approbation des PE et des accords de contribution;
- création et transmission des catégories de financement convenues;
- activité d'évaluation des propositions;
- processus d'approbation et de financement de projets;
- activité de suivi de projets;
- traitement des demandes de remboursement et de paiement de projets;
- mesure et communication de l'efficacité des projets;
- à-propos du processus de sélection de l'évaluation de projets et exécution de l'évaluation.

L'évaluation du Programme de contributions du FNI de R-S a également porté sur les questions suivantes, propres au Comité d'examen des dépenses :

- l'intérêt public, le rôle du gouvernement, le fédéralisme, le partenariat, l'optimisation des ressources, l'efficacité et l'abordabilité.

⁴ La nouvelle Directive sur la fonction d'évaluation du CT est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009.

2.3 APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

L'évaluation du programme a été réalisée grâce à l'examen de documents, à des entrevues sélectionnées et à des questionnaires de sondage. Les documents examinés comprennent les PE conclus entre le Secrétariat national de recherche et de sauvetage et d'autres organismes et ministères partenaires fédéraux de R-S, les accords de contribution conclus avec des provinces et des bénéficiaires, le manuel du partenaire du FNI de R-S, le Guide du demandeur et les modalités et conditions du Conseil du Trésor. En outre, elle a porté sur les fichiers de projets de contribution, le site Web du SNRS et du FNI de R-S, des données administratives, les résultats de mesure du rendement disponibles, les rapports d'évaluation et de vérification de programmes et projets antérieurs disponibles et les données obtenues au moyen de sondages et d'entrevues sélectionnées. Les entrevues ont été réalisées avec le personnel clé au Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) et avec des membres, actuels et anciens, du Comité de sélection au mérite pendant une séance de discussion, ainsi qu'avec le représentant provincial du Comité de sélection au mérite (voir l'annexe B). Le questionnaire de sondage à l'intention des intervenants du FNI de R-S figure à l'annexe C. Selon les résultats du questionnaire, des entrevues téléphoniques de suivi ont été faites avec des intervenants qui étaient des bénéficiaires sélectionnés.

3.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les conclusions du rapport d'évaluation et les recommandations correspondantes sont regroupées sous la rubrique des objectifs d'évaluation et des questions fondamentales à régler, tel que mentionné dans la section 2.1. Des recommandations ont été faites uniquement dans les domaines jugés comme nécessitant des améliorations. Elles sont indiquées en italique par souci de commodité et numérotées de 1 à 6, en débutant par la section 3.2 ci-après.

3.1 PERTINENCE

3.1.1 NÉCESSITÉ CONTINUE DU PROGRAMME

Une évaluation a été réalisée afin de savoir dans quelle mesure le Programme continuait de satisfaire à un besoin démontrable et de répondre aux besoins des Canadiens. Les promoteurs s'entendent en grand nombre pour dire que le Programme du FNI de R-S est une grande nécessité continue, ce qui ressort des réponses au questionnaire et des entrevues de suivi avec les bénéficiaires de contributions, les membres du Comité de sélection au mérite et les partenaires provinciaux, selon qui les objectifs du Programme du FNI de R-S sont atteints, pour la plupart. Plus spécialement, ils conviennent en général que le Programme répond aux besoins des Canadiens et que les deux premiers objectifs du Programme du FNI de R-S, formulés ci-après, sont atteints :

- améliorer l'efficacité de l'intervention en R-S dans les administrations fédérales, provinciales et territoriales;

- promouvoir et appuyer des projets conçus pour susciter et améliorer la prévention en R-S;
- partager des pratiques exemplaires en prévention et intervention en R-S dans le milieu de R-S.

Selon les commentaires reçus, on pourrait en faire plus pour promouvoir le troisième objectif, grâce à une stratégie de communication améliorée. Cette question est traitée plus en détail dans la section 3.2.1 b), tout comme la recommandation connexe.

3.1.2 HARMONISATION AVEC LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Une évaluation a été réalisée sur les liens entre les objectifs du Programme et : (i) les priorités du gouvernement fédéral; (ii) les résultats stratégiques ministériels.

Le Programme du FNI de R-S demeure pertinent et important pour le MDN/les FC puisqu'il contribue directement à l'un des trois programmes indiqués dans l'architecture d'activités de programme (AAP) : « Apporter une contribution au gouvernement et à la société canadiennes ainsi qu'à la communauté internationale conformément aux valeurs et aux intérêts canadiens ». Tout particulièrement, le Programme du FNI de R-S permet au MDN/aux FC d'appuyer les programmes du gouvernement du Canada (GC).

3.1.3 HARMONISATION AVEC LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS FÉDÉRAUX

Une évaluation des rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans la prestation du programme a été réalisée.

Au fil des ans, on a bien établi que le domaine de la recherche et du sauvetage (R-S) était un service critique pour le Canada et les Canadiens, étant donné la taille du pays, son climat, sa topographie et sa population. Comme le Bureau du vérificateur général⁵ l'a indiqué, le Canada remplit ses obligations en matière de recherche et de sauvetage aériens et maritimes dans le cadre des conventions internationales.

Les incidents de R-S fédéraux sont maritimes, aériens et humanitaires. Les provinces et territoires sont les principaux responsables des incidents de R-S au sol.

Le rôle du fédéral a été reconfirmé par le Cabinet. Le FNI de R-S a été institué par la décision du Cabinet n° 6-0078-86RD (01) du 10 avril 1986, sous la responsabilité du ministre de la Défense nationale et par la décision du Conseil du Trésor n° 805407-1 du 11 juin 1987.

Conformément à la décision du Conseil du Trésor du 6 juin 1996, le MPRS/MDN avait le pouvoir d'approuver les contributions, ainsi que les modalités connexes,

⁵ 1992 – Rapport du vérificateur général du Canada – chapitre 8 – Recherche et sauvetage.

versées aux entités non fédérales. En 1998, le MPRS/MND a approuvé le Programme de contributions afin d'élargir l'utilisation du FNI de R-S⁶.

3.2 RENDEMENT

3.2.1 ATTEINTE DES RÉSULTATS ATTENDUS OU EFFICACITÉ

Une évaluation a été faite sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats attendus (y compris les résultats immédiats, intermédiaires et ultimes) relativement aux cibles du rendement et à la portée du programme, à la conception du programme, y compris les liens et la contribution des extrants aux résultats. Il faut mentionner ici le modèle logique du Programme du FNI de R-S, reproduit à l'annexe D du présent rapport et de la stratégie de mesure du rendement (appelée CGRR dans les modalités du FNI de R-S)⁷. Pour chacune des activités de programme figurant dans les sous-sections ci-après, nous présentons la nature des extrants et l'étendue des résultats. Dans chaque cas, l'évaluation repose sur l'examen des modalités révisées du FNI de R-S de 2005, des PE, des accords de contribution, des délibérations et des procès-verbaux du CIRS et du Comité de sélection au mérite, et des fichiers des projets ainsi que sur le poids des points de vue découlant des sondages et des entrevues.

a) Établir les plans et priorités

Le but de la restructuration du Programme du FNI de R-S était de régler les défauts constatés dans les rapports d'évaluation et de vérification de 2005.

L'examen des modalités du FNI de R-S de 2005, des PE, des accords de contribution et des fichiers des projets indique ce qui suit :

- Extrant attendu : la restructuration du programme afin de régler les défauts, ce qui a entraîné l'élaboration de modalités révisées et des objectifs et lignes directrices du programme, ce qui, à son tour, a donné les résultats que voici :
 - la majorité des répondants au sondage conviennent que la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor est maintenant respectée et que le pouvoir applicable au paiement de contributions du FNI par les partenaires fédéraux est approprié, ce que les documents examinés corroborent;
 - les exigences et objectifs établis du Programme du FNI de R-S appuient le plan du Programme et les orientations stratégiques du Programme national de recherche et de sauvetage et il faut mentionner que le Programme national de recherche et de sauvetage déborde de la portée de la présente évaluation, qui s'attarde à la composante des contributions du FNI de R-S.

⁶ Site Web du SNRS : Responsables du Programme du FNI DE R-S.

⁷ Voir le FNI DE R-S dans le CGRR. Le modèle logique est la pièce 1; la stratégie de mesure du rendement illustre les indicateurs de rendement dans la pièce 3.

b) Créer des mécanismes de conception et de fonctionnement du programme

- Extrait attendu : la conception d'un plan de communication – les priorités et orientations stratégiques du Programme national de recherche et de sauvetage comprennent le renouvellement du site Web du SNRS afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur la recherche et le sauvetage⁸. Le rapport d'évaluation de 2005 recommande également que :
 - « le site Web du SNRS fournisse des renseignements plus détaillés sur les pratiques exemplaires de R-S (recueillis auprès des parrains) fondés sur les résultats des projets du FNI, et les détails concernant les contacts des experts locaux »;
 - « le SNRS s'efforce de mieux publiciser les succès du FNI auprès des Canadiens par le biais d'articles dans les médias grand public et en conjonction avec d'autre matériel promotionnel fédéral »;
 - « le SNRS organise des forums supplémentaires durant l'année pour rassembler parrains et demandeurs au FNI pour discuter et partager expériences et renseignements sur des projets du FNI passés, présents et à venir de manière ouverte ».
- Résultat réel : la majorité du contenu du FNI de R-S sur le site Web du SNRS n'a pas été mise à jour pendant la période allant du milieu de 2006 à mars 2009. De nombreux répondants au sondage ont fait savoir que bien des outils en ligne qui étaient disponibles auparavant ont été retirés du site Web du SNRS. Des répondants ont également indiqué qu'il fallait que le SNRS fournisse plus de renseignements et d'outils sur son site Web, notamment des exemples d'applications réussies du FNI de R-S. Les exemples actuels de projets réussis ne sont pas mis à la disposition des éventuels demandeurs de contributions du FNI de R-S. En outre, nous ne savons pas si une publication des réussites du FNI a été diffusée à grande échelle dans les médias grand courant.
- Un plan de communication stratégique du FNI de R-S a été conçu. Certains des principaux objectifs de ce plan consistent à améliorer la sensibilisation au FNI de R-S, présenter les réussites aux auditoires internes et donner une nouvelle image au FNI de R-S. Les activités et produits livrables prévus consistent à :
 - élaborer une vidéo (planification à long terme);
 - concevoir et préparer une trousse d'information sur le FNI;
 - élaborer un nouveau processus de diffusion et compiler une liste de distribution afin de diffuser des nouvelles sur le FNI, de l'information, etc.;

⁸ Rapports sur les plans et les priorités du MDN – Résultats stratégiques pour 2008-2009.

- concevoir et élaborer divers articles promotionnels sur le FNI (aimants, stylos, dépliants, porte-clés flottants, mini-lampes de poche, affiches);
- concevoir un kiosque et des bannières contextuelles;
- une page sur le FNI de R-S a été préparée et diffusée lors de Sarscene 2008, à Terre-Neuve.
- Deuxième extrait : la préparation de protocoles d'entente (PE) avec les ministères et organismes responsables. Le rapport d'évaluation de 2005 recommande également que :
 - « le SNRS examine toutes les directives administratives et de gestion du FNI et tous les PE existants et s'assure qu'ils sont clairement formulés et que les rôles et responsabilités du SNRS et du parrain sont clairement définis ».
 - Résultat réel : 12 PE ont été signés pendant cette période, une fois que le programme a été renouvelé, en 2005. Six PE ont trait au crédit 5 et six, au crédit 10. Outre qu'ils répondent aux inquiétudes susmentionnées, tous les accords ont été passés au crible par les Services juridiques du MDN pour vérifier, entre autres choses, qu'ils étaient conformes aux exigences du Conseil du Trésor.
- Tel que mentionné dans la section 1.2, les bénéficiaires admissibles aux contributions du FNI de R-S sont les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes canadiens à but lucratif et à but non lucratif, le secteur bénévole, le milieu universitaire ou le secteur privé et des particuliers exerçant des responsabilités dans le Programme national de recherche et de sauvetage. L'extrait connexe est l'élaboration d'accords de contribution entre le SNRS/MDN et les bénéficiaires provinciaux/territoriaux et d'autres bénéficiaires visés, ce qui a donné les résultats suivants :
 - tous les accords de contribution ont été passés au crible par les Services juridiques du MDN pour vérifier, entre autres choses, qu'ils étaient conformes aux exigences du Conseil du Trésor;
 - les membres du Comité de sélection au mérite et les bénéficiaires du financement ont signalé que le processus d'approbation des accords de contribution était long et que le moment choisi revêtait une importance capitale pour la prestation des fonds, ce qui est abordé dans la sous-section 3.2.1 c) ci-après;
 - les accords de contribution avec les provinces/territoires exigent une seule proposition « d'ensemble » de chaque province/territoire, ce qui signifie que la proposition d'ensemble peut être jugée inadmissible si certaines composantes de la demande ne remplissent pas les conditions d'admissibilité du FNI de R-S; certains membres du Comité de sélection au mérite ont fait savoir qu'il s'agissait d'une approche « à prendre ou à laisser »;

- l'inclusion d'une « clause d'indemnisation » dans l'accord de contribution a entraîné la non-participation de plusieurs gouvernements provinciaux/territoriaux mais la nouvelle Politique sur les paiements de transfert offre aux gestionnaires du Programme une plus grande marge de manœuvre, notamment l'exclusion de la clause d'indemnisation des accords de contribution;
- le nombre d'accords de contribution parrainés par les provinces et approuvés en vertu du FNI de R-S ainsi que les montants approuvés ont tendance à être relativement peu élevés par rapport aux projets commandités par des partenaires fédéraux; certains territoires/provinces se demandent si le FNI de R-S répond de façon équilibrée aux besoins en SAR à la grandeur du Canada.

Recommandation n° 1

Le Directeur exécutif du SNRS devrait veiller à ce que le site Web du SNRS renferme des renseignements appropriés et à jour, en ce qui a trait au Programme du FNI de R-S, y compris des exemples d'initiatives entreprises récemment et réussies.

Recommandation n° 2

Dans le cadre du processus de renouvellement du programme de contributions du FNI de R-S; le Directeur exécutif devrait exploiter les possibilités pour trouver une façon plus efficiente et équitable d'accorder un financement aux projets parrainés au niveau provincial, conçus pour soutenir les groupes de volontaires. Le SNRS devrait également examiner le processus d'ensemble et déterminer l'efficacité de cette méthode stratégique d'attribution de fonds.

c) Examen des propositions et approbation des projets du FNI de R-S

- Résultats attendus : l'amélioration des processus d'examen des propositions et l'approbation de projets. Le rapport d'évaluation de 2005 recommande également que :
 - « le SNRS entreprenne des discussions parmi tous les parrains du FNI (incluant un dialogue direct avec les petits organismes récipiendaires) pour déterminer comment remédier au mieux aux problèmes de directives et d'appui administratifs, et s'assurer que les petits groupes surtout ne sont pas empêchés de présenter des demandes de financement au FNI à cause d'exigences administratives réelles ou perçues comme telles »;
 - « le SNRS s'assure de la mise en place d'un mécanisme permettant de toujours fournir, soit avant soit durant la réunion du Comité de sélection au mérite, des examens et l'expertise d'une tierce partie pour toute proposition très technique ou très scientifique reçue par le comité. Par exemple, le Comité de sélection au mérite pourrait tenir des réunions séparées pour examiner les propositions de R-D et les

autres, et inviter des experts d'une tierce partie à la réunion du Comité de sélection au mérite durant laquelle on a besoin de leur expertise »;

- « le SNRS examine immédiatement les délais et les processus d'approbation actuels pour déterminer la meilleure manière de réduire la période d'approbation des projets du FNI, du début à la fin, et de pouvoir annoncer les nouvelles propositions approuvées avant la fin de mars ».

Toutefois, les résultats suivants ont été constatés :

- les résultats des sondages d'évaluation sont assez uniformes, en ce sens que la plupart des bénéficiaires ne pouvaient que féliciter le personnel du Programme du FNI de R-S pour l'aide et les explications fournies pendant le processus de demande;
- les membres du Comité de sélection au mérite ont confirmé que la situation s'était beaucoup améliorée relativement à l'examen des propositions de R-D, puisqu'un examen initial est fait et que des conseils sont donnés au Comité de sélection au mérite par des experts d'une tierce partie; il faut également mentionner que la majorité des projets de R-D appuyés par le FNI de R-S débordent de la portée du présent rapport puisqu'ils sont financés au moyen du processus des paiements de transfert (crédit 5);
- on s'attend à ce que le processus de sélection et d'approbation soit réalisé avec une diligence raisonnable et de manière opportune; or, ce processus a encore tendance à retarder de 15 mois, ce qui est beaucoup trop long et entraîne des problèmes de gestion des projets en bout de ligne;
- le long processus d'approbation entraîne également le retard d'un an des objectifs des projets par rapport aux priorités du Programme national de recherche et de sauvetage, selon certains membres du Comité de sélection au mérite;
- le processus d'approbation de projets et de sélection de propositions doit tenir compte de la priorisation des objectifs : il y a beaucoup trop d'objectifs fédéraux et provinciaux à examiner;
- certains membres du Comité de sélection au mérite ont mentionné la nécessité de préciser les « règles d'engagement » du processus du Comité afin d'officialiser les délibérations, ce qui clarifierait leurs rôles et responsabilités à titre de membres du Comité; rien dans les procès-verbaux ne prouve qu'elles sont approuvées par les membres présents aux réunions.

Recommandation n° 3

Dans le cadre du processus de renouvellement du programme de contributions du FNI de R-S, le Directeur exécutif du SNRS devrait examiner les moyens de réduire considérablement la procédure d'approbation de la contribution par rapport aux normes du gouvernement du Canada et du MDN.

Recommandation n° 4

Le Directeur exécutif du SNRS devrait ordonner que les règles d'engagement du Comité de sélection au mérite soient réexaminées afin de prendre en considération les besoins d'amélioration exprimés par les membres.

d) Gestion et suivi des projets

- Parmi les extraits attendus, mentionnons la présence de systèmes d'information qui offrent une capacité de présentation de rapports et de gestion financière et permettent de surveiller comme il se doit les projets. Cette mesure est conforme aux priorités et orientations stratégiques du Programme national de recherche et de sauvetage, notamment l'amélioration de l'exploitation des données et de la gestion de l'information sur le programme en R-S afin d'orienter les décisions de planification et de préparer des campagnes de sensibilisation et de prévention⁹.
 - Résultat réel : même si plusieurs tentatives ont été faites pour offrir cette capacité (un système d'information sur le FNI et une base de données conçue à l'interne), les répondants ont fait savoir que ce système n'offre toujours pas cette fonction et qu'il y a des lacunes reconnues. Les membres du Comité de sélection au mérite signalent également qu'il n'existe aucune base de données interrogeable à jour sur les projets réussis qui puisse servir de guide aux éventuels demandeurs du FNI de R-S.
- Autre extrait attendu : l'examen approfondi des projets.
 - En ce qui concerne les résultats, cet élément découle des réponses au sondage des bénéficiaires qui ont dit qu'une diligence raisonnable était exercée par le personnel du FNI de R-S chargé des jalons opérationnels et financiers des projets, comme en témoigne également l'examen des fichiers de projets sélectionnés du FNI de R-S.
 - Selon l'examen des fichiers et les réponses de sondage, le personnel du FNI de R-S fait également preuve de diligence raisonnable pendant le traitement des demandes de remboursement et des paiements de projets.

Recommandation n° 5

Le Directeur exécutif du SNRS devrait ordonner que les étapes prioritaires soient réalisées afin de s'assurer que les systèmes d'information du FNI de R-S soient

⁹ Déjà cité : Rapports sur les plans et les priorités du MDN – Résultats stratégiques pour 2008-2009.

suffisamment efficaces pour satisfaire aux besoins financiers du gouvernement ainsi qu'aux besoins de gestion du Programme et aux besoins des utilisateurs. Il devrait être capable d'assurer le suivi des reports autorisés pour l'année suivante, des sommes non dépensées des projets du FNI de R-S à la fin de l'année financière.

e) Responsabilisation du programme

- Des extrants attendus ont été conçus pour assurer la responsabilisation du programme. La plupart de ces activités ont été prévues au budget mais non réalisées, qu'elle qu'en soit la raison, ce qui fait qu'il n'y a pas d'extrants et aucune façon de connaître les résultats de programme favorables et souhaités. Les extrants qui manquent comprennent les suivants :
 - les vérifications des bénéficiaires du FNI de R-S (au cours des quatre dernières années, le SNRS a vérifié un projet du FNI de R-S et est en voie d'achever deux autres vérifications; un autre rapport a été produit par Transports Canada sur son rôle dans la prestation du FNI de R-S);
 - selon le SNRS/MDN, une vérification a été entreprise par un bénéficiaire provincial/territorial;
 - l'évaluation des projets du FNI de R-S (aucune n'a été entreprise);
 - la collecte et l'interprétation (une fois l'an) de l'information sur la mesure du rendement;
 - des rapports annuels sur les activités du FNI de R-S.
- Toutefois, l'examen (quinquennal) du Programme du FNI de R-S a été entrepris et la présente évaluation sommative de programme en est une composante. Les résultats suivants sont donc attendus :
 - le renouvellement du Programme du FNI de R-S, en insistant sur les résultats comme un résultat immédiat;
 - le remaniement des plans et attentes, au besoin, à titre de résultat à moyen terme;
 - l'examen et la révision de la stratégie de mesure du rendement.

Recommandation n° 6

Le Directeur exécutif du SNRS devrait exiger que la stratégie de gestion du Programme du FNI de R-S renouvelé ait un cadre de vérification et d'évaluation, qu'on recueille systématiquement l'information sur le rendement et qu'on publie régulièrement un rapport annuel sur les activités du FNI de R-S.

3.2.2 DÉMONSTRATION DE L'EFFICIENCE ET DE L'ÉCONOMIE

Une évaluation a été réalisée sur l'utilisation des ressources par rapport à la production d'extrants et aux progrès accomplis en vue d'atteindre les résultats attendus.

- Un extrant attendu serait la prestation du FNI de R-S tel qu'il a été conçu.
 - On s'attend à ce que le Programme du FNI de R-S soit offert de manière économique et efficiente. L'efficacité de la prestation sous-entend qu'on peut comparer la prestation à des étalons connus de prestation de programmes semblables. Il serait difficile de faire cette comparaison puisqu'il n'y a aucun étalon facilement utilisable.
 - On sait que l'examen des fichiers des projets indique que les administrateurs de projets font preuve de diligence raisonnable. En réalité, certains postes budgétaires des projets examinés font ressortir des dépenses inférieures au budget. Nous avons appris que les bénévoles, qui s'occupaient des projets du FNI de R-S, étaient économes de nature.
 - Le tableau 3 ci-après montre les prévisions des dépenses consacrées au FNI de R-S. Les budgets prévus de fonctionnement et entretien (F et E) ne présentent aucune augmentation pendant la période; en réalité, les chiffres illustrent une diminution, ce qui est l'indice d'un programme géré en tenant dûment compte des dépenses en F et E et en salaires.

TABLEAU 3

Ressources financières (en milliers de dollars) par année financière	Dépenses prévues en 2007-2008	Dépenses prévues en 2008-2009	Dépenses prévues en 2009-2010
Crédit 1 – salaire et personnel	200	200	200
Crédit 1 – fonctionnement et entretien	207	173	175
Sous-total du crédit 1	407 \$	373 \$	375 \$

ANNEXE A – PLAN D’ACTION DE GESTION

Recommandation n° 1

Le Directeur exécutif du SNRS devrait veiller à ce que le site Web du SNRS renferme des renseignements appropriés et à jour, en ce qui a trait au Programme du FNI de R-S, y compris des exemples d’initiatives entreprises récemment et réussies.

Action de la direction

La direction souscrit à cet avis.

Les renseignements actuels concernant le Programme du FNI de R-S fournis sur le site Web du SNRS sont à jour. Les renseignements qui doivent être mis à jour sont les exemples d’initiatives réussies, le rapport sommaire final des initiatives des années financières 2006-2007 à 2009-2010 et la boîte à outils du FNI.

L’on examine actuellement la totalité du contenu du site Web du SNRS. L’on a effectué une compilation de tous les rapports sommaires finaux des années financières 2006-2007 à 2009-2010.

OPI : Directeur exécutif du SNRS / Directeur, Politique et programmes. **Date d’achèvement prévue** : Mars 2010

Recommandation n° 2

Dans le cadre du processus de renouvellement du programme de contributions du FNI de R-S; le Directeur exécutif devrait exploiter les possibilités pour trouver une façon plus efficiente et équitable d’accorder un financement aux projets parrainés au niveau provincial, conçus pour soutenir les groupes de volontaires. Le SNRS devrait également examiner le processus d’ensemble et déterminer l’efficacité de cette méthode stratégique d’attribution de fonds.

Action de la direction

La direction souscrit à cet avis.

Le SNRS s’attaque actuellement à ce problème dans le cadre du renouvellement des modalités du FNI de R-S qui est mis en œuvre.

OPI : Directeur exécutif du SNRS / Directeur, Politique et programmes. **Date d’achèvement prévue** : Mars 2010

Recommandation n° 3

Dans le cadre du processus de renouvellement du programme de contributions du FNI de R-S, le Directeur exécutif du SNRS devrait examiner les moyens de réduire considérablement la procédure d'approbation de la contribution par rapport aux normes du gouvernement du Canada et du MDN.

Action de la direction

La direction souscrit à cet avis.

Afin d'apporter des éclaircissements à la recommandation, il n'existe aucune norme du gouvernement du Canada ou du MDN qui concerne la durée d'une procédure d'approbation des contributions.

Nous sommes préoccupés par la durée de la procédure d'approbation. Nous allons y remédier dans les modalités du FNI de R-S.

OPI : Directeur exécutif du SNRS / Directeur, Politique et programmes. **Date d'achèvement prévue** : Mars 2010

Recommandation n° 4

Le Directeur exécutif du SNRS devrait ordonner que les règles d'engagement du Comité de sélection au mérite soient réexaminées afin de prendre en considération les besoins d'amélioration exprimés par les membres.

Action de la direction

La direction souscrit à cet avis.

Le SNRS veillera à ce que les règles d'engagement des membres du Comité de sélection au mérite soient clairement définies dans les modalités renouvelées du FNI de R-S.

OPI : Directeur exécutif du SNRS / Directeur, Politique et programmes. **Date d'achèvement prévue** : Juin 2010

Recommandation n° 5

Le Directeur exécutif du SNRS devrait ordonner que les étapes prioritaires soient réalisées afin de s'assurer que les systèmes d'information du FNI de R-S soient suffisamment efficaces pour satisfaire aux besoins financiers du gouvernement ainsi qu'aux besoins de gestion du Programme et aux besoins des utilisateurs. Il devrait être capable d'assurer le suivi des reports autorisés pour l'année suivante, des sommes non dépensées des projets du FNI de R-S à la fin de l'année financière.

Action de la direction

La direction souscrit à cet avis.

Le SNRS a progressé en ce qui a trait à la réévaluation de la base de données du SIFNI. Le SIFNI (Système d'information du Fonds des nouvelles initiatives) est une base de données qui a été créée pour répondre à une recommandation effectuée dans l'évaluation de 2005, mais qui n'a jamais été mise en œuvre. Le SIFNI permettra au SNRS de faire concorder les données financières avec celles du SFCG, le système financier officiel du MDN, et de les utiliser comme système de gestion du programme. Le SIFNI est une base de données accessible par Internet qui fournit un accès direct à nos partenaires en recherche et en sauvetage.

OPI : Directeur exécutif du SNRS / Directeur, Politique et programmes. **Date d'achèvement prévue** :
Décembre 2011

Recommandation n° 6

Le Directeur exécutif du SNRS devrait exiger que la stratégie de gestion du Programme du FNI de R-S renouvelé ait un cadre de vérification et d'évaluation, qu'on recueille systématiquement l'information sur le rendement et qu'on publie régulièrement un rapport annuel sur les activités du FNI de R-S.

Action de la direction

La direction souscrit à cet avis.

Le SNRS examine actuellement le cadre de vérification et d'évaluation afin de tenir compte des critères de vérification du MDN et du CS Ex.

OPI : Directeur exécutif du SNRS / Directeur, Politique et programmes. **Date d'achèvement prévue** :
Mars 2010

Partenaires fédéraux interrogés dans le cadre de l'évaluation du FNI de R-S

Séance de discussion – 2 avril 2009 – comprend les membres actuels et antérieurs

1. Major Gordon Ireland – Forces canadiennes, Direction – Besoins en ressources aérospatiales, ministère de la Défense nationale.
2. Janice Brasier – Garde côtière canadienne, Pêches et Océans Canada, coordonnatrice des projets de recherche et sauvetage.
3. Andy George – conseiller en évaluation des programmes, Service météorologique du Canada, Environnement Canada – participation téléphonique.
4. Paul Olshefsky – Agence Parcs Canada – participation téléphonique.
5. Johnathon MacArthur – Programme national de recherche et de sauvetage, GRC.
6. Michel Villeneuve – GRC (ancien membre).
7. Robert Lajoie – GRC (ancien membre).
8. Fabien Lefebvre – conseiller principal, Initiatives stratégiques, Groupe de sécurité et sûreté, Transports Canada.
9. Harry Blackmore – président, Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage
- M. Blackmore est un membre du Comité de sélection au mérite du FNI de R-S mais il a été interrogé séparément par l'évaluateur.

Autres personnes présentes : Josée Marengère, gestionnaire, FNI de R-S; Anne-Marie Choquette, agente principale, FNI de R-S, Jae-Sang Park, analyste; et Subhas Roy, évaluateur.

ÉVALUATION SOMMATIVE DU FNI DE R-S – QUESTIONS D'ENTREVUE

QUESTIONS	RÉPONSES
OBJECTIFS ET LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME	
1. Est-ce que le SNRS répond aux objectifs du FNI de R-S grâce à ses activités de financement?	
2. Est-ce que les fichiers du FNI de R-S sont gérés conformément aux modalités du Fonds?	
3. Est-ce que le FNI de R-S est géré conformément à la Politique sur les paiements de transfert (juin 2000) et à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (LGFP)?	
PE ET ACCORDS DE CONTRIBUTION	
1. Est-ce que le protocole d'entente sur le FNI de R-S a été élaboré conformément aux politiques du Conseil du Trésor?	
2. Est-ce que l'accord de contribution du FNI de R-S a été élaboré conformément aux politiques du Conseil du Trésor?	
3. Est-ce que le processus d'approbation des PE et des accords de contribution est efficient?	
CRÉATION ET TRANSMISSION DES CATÉGORIES DE FINANCEMENT CONVENUES	
1. Les priorités de financement du FNI de R-S sont le reflet des priorités du PNRS.	
2. L'appel de propositions du FNI de R-S transmet comme il se doit les priorités de financement du Programme.	
DEMANDE D'ÉVALUATION ET DE PROPOSITIONS	
1. Est-ce que les organisations ayant des capacités limitées obtiennent de l'aide pour remplir la demande au titre du FNI de R-S?	
2. Est-ce que le processus de demande au titre du FNI de R-S démontre l'équité, l'impartialité et la transparence du processus décisionnel?	

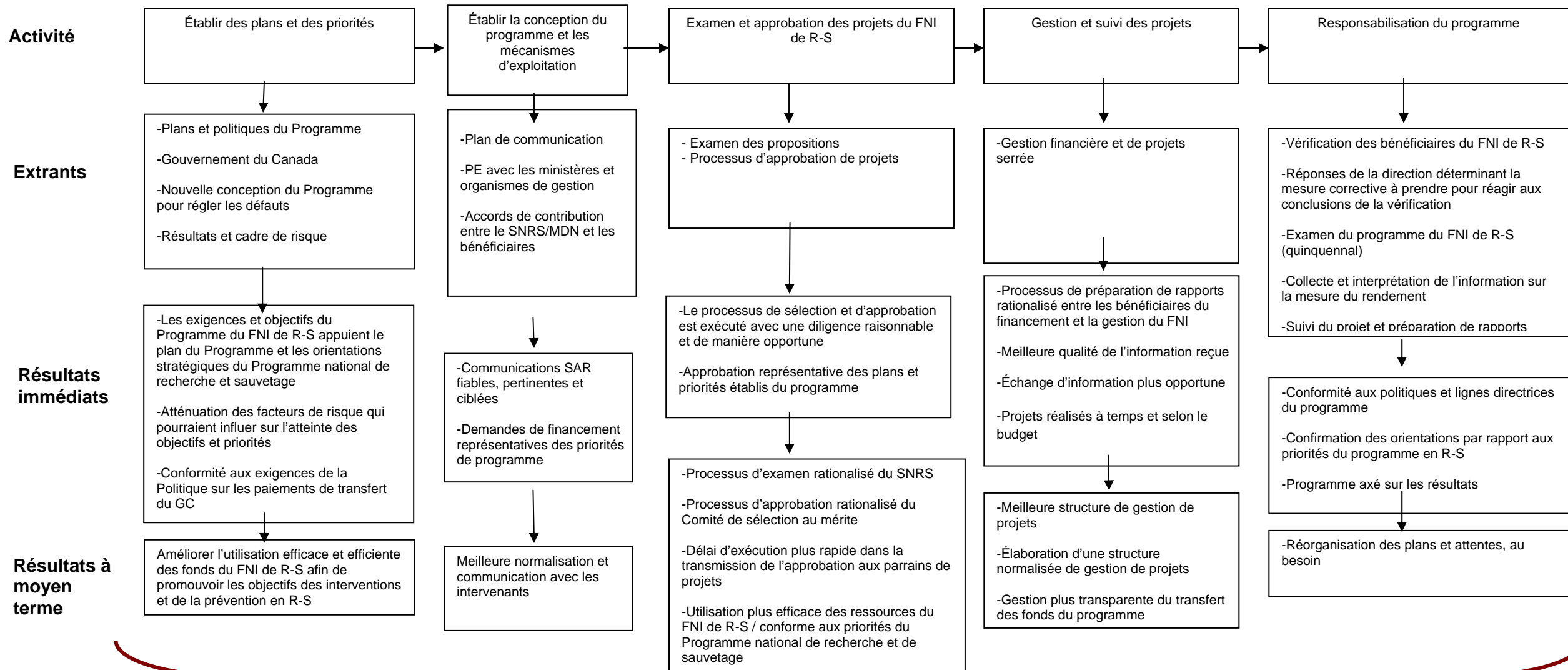
3. Est-ce que le Comité de sélection au mérite du FNI de R-S obtient suffisamment d'appui dans ses activités d'examen et de cotation?	
4. Est-ce que le système de cotation du Comité de sélection au mérite du FNI de R-S est le reflet des modalités du Programme?	
APPROBATION DE PROJETS	
1. Est-ce que les approbations réelles de projets du FNI de R-S sont conformes aux modalités du Programme?	
2. Est-ce que les demandeurs du FNI de R-S sont avisés des décisions de manière claire et transparente?	
PROCESSUS DE FINANCEMENT	
1. Est-ce que les accords financiers du FNI de R-S sont gérés de manière efficiente et opportune?	
2. Est-ce que le processus du financement du FNI de R-S respecte les modalités du Fonds?	
ACTIVITÉ DE SUIVI DE PROJETS	
1. Est-ce que le SNRS a mis en œuvre des procédures et des processus afin d'assurer la diligence raisonnable et la responsabilisation dans le suivi des projets du FNI de R-S?	
2. Est-ce que le SNRS a instauré un processus de suivi des projets qui réduit le risque lié à l'administration du FNI de R-S?	
TRAITEMENT DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ET DES PAIEMENTS DE PROJETS	
1. Est-ce que le SNRS a élaboré et instauré des procédures et des processus afin d'assurer la responsabilisation du public, la gestion des risques et la diligence raisonnable dans le traitement des demandes de remboursement de projets?	
2. Est-ce que les bénéficiaires du FNI de R-S présentent des demandes de paiement de projets conformément aux exigences du Fonds?	
3. Est-ce que les paiements de projets du FNI de R-S sont faits de manière efficiente?	
MESURE ET COMMUNICATION DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME	
1. Est-ce que le SNRS a conçu et instauré un plan de communication efficace et efficient pour diffuser les résultats des projets du FNI de R-S?	

2. Est-ce que l'appel de propositions du SNRS est transmis de manière efficace et efficiente aux éventuels demandeurs?	
À-PROPOS DU PROCESSUS DE SÉLECTION DE LA VÉRIFICATION DES PROJETS ET EXÉCUTION DE LA VÉRIFICATION	
1. Est-ce que le SNRS a conçu et instauré une méthode efficace et efficiente de sélection des projets du FNI de R-S afin d'effectuer des vérifications?	
2. Est-ce que le FNI de R-S remplit ses exigences relatives à la vérification pour assurer la diligence raisonnable et la responsabilisation du public?	
PERTINENCE	
1. Est-ce que le FNI de R-S répond de façon équilibrée aux besoins en SAR à la grandeur du Canada?	
2. Dans quelle mesure le financement du FNI de R-S suffit-il pour répondre aux priorités du Programme national de recherche et de sauvetage de manière équitable et juste?	
3. Est-ce que le programme de contributions du FNI de R-S est conforme aux priorités ministérielles et pangouvernementales? Répond-il à un besoin bien défini?	
SUCCÈS ET FACTEURS INHIBITEURS	
1. Est-ce que le programme de contributions du FNI de R-S atteint l'auditoire prévu et l'informe?	
2. Dans quelle mesure le Programme s'approche-t-il des résultats immédiats attendus et des critères de l'accord de financement? Est-ce qu'il y a des obstacles à son succès?	
3. Dans quelle mesure le Programme s'approche-t-il de l'atteinte des résultats intermédiaires? Est-ce qu'il y a des obstacles à son succès?	
4. Dans quelle mesure le Programme contribue-t-il aux résultats ultimes qui sont formulés?	
5. Y a-t-il des répercussions inattendues du programme de contributions du FNI de R-S?	
RENTABILITÉ	
1. Y a-t-il d'autres manières plus rentables d'atteindre les résultats formulés?	
2. Quels changements pourraient être apportés afin d'améliorer le rendement et la probabilité de réussite du FNI de R-S?	

3. Dans quelle mesure la structure de gouvernance et les voies de communication conviennent-elles à la gestion et la prestation?	
--	--

Modèle logique du Programme du FNI de R-S

Activités habilitantes



R-S homogène grâce à un partenariat amélioré ainsi qu'à l'interopérabilité et la coopération accrues